

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

2^e séance, 21^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 28 août 2018, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du conseil des commissaires présent :

Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 28 août 2018 ouverte à 18 h 03.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

Le directeur général adjoint, monsieur Benoit Langlois, confirme qu'il y a quorum.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-18-19-006

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'AJOUTER le point 2.5 – Servitude de passage – École du Grand-Voilier – Saint-Laurent et Ville de Lévis et;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux du comité exécutif
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2018
 - 1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2018
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 École secondaire les Etchemins – Aménagement d'un laboratoire de sciences – Adjudication de contrat
- 2.2 Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL) – Fourniture et travaux de mécanique de procédé et du bâtiment pour une maquette de ballasts, un réseau d'alimentation en carburant et installation de moteurs diesel – Adjudication de contrat
- 2.3 Convention d'abonnement à une solution d'infonuagique de la GRICS
- 2.4 Engagement ou nomination à un poste de direction d'école
- 2.5 Servitude de passage – École du Grand-Voilier – Saint-Laurent et Ville de Lévis

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption des procès-verbaux du comité exécutif

CE-18-19-007

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2018

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 juin 2018 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 24 août 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

DE dispenser le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 juin 2018 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-008

1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2018

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 14 août 2018 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 24 août 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE dispenser le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 14 août 2018 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

2.1 École secondaire les Etchemins – Aménagement d'un laboratoire de sciences – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public 180621-03 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour l'aménagement d'un laboratoire de l'École secondaire les Etchemins;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 9 août 2018, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Construction C.J. Picard inc., le contrat pour l'aménagement d'un laboratoire de l'École secondaire les Etchemins, pour un montant de 177 080.77 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-009
SRM

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

**CE-18-19-010
SRM**

**2.2 Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL) –
Fourniture et travaux de mécanique de procédé et du bâtiment pour
une maquette de ballasts, un réseau d'alimentation en carburant et
installation de moteurs diesel – Adjudication de contrat**

ATTENDU l'appel d'offres public #180711-06 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requerrait des soumissions pour la fourniture et travaux de mécanique de procédé et du bâtiment pour une maquette de ballasts, un réseau d'alimentation en carburant et installation de moteurs diesel pour le Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL);

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 17 août 2018 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par monsieur Daniel-Étienne Vachon, directeur du Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Gabriel Miller inc., de Québec, le contrat pour la fourniture et travaux de mécanique de procédé et du bâtiment pour une maquette de ballasts, un réseau d'alimentation en carburant et installation de moteurs diesel pour le Centre de formation en mécanique de véhicules lourds, pour la somme de 517 000.00 \$ excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-011
SRTIC**

**2.3 Convention d'abonnement à une solution d'infonuagique de la
GRICS**

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs est membre de la Société de gestion du réseau informatiques des commissions scolaires (GRICS);

ATTENDU que les produits de la nouvelle suite Mozaik-AX utilisent une solution infonuagique;

ATTENDU que la Commission scolaire de Navigateurs souscrit auprès de la Société GRICS à un abonnement pour le produit ou service Mozaik-AX, le tout selon les conditions générales et spécifiques de la convention d'abonnement à une solution infonuagique de la société GRICS;

ATTENDU que la date d'entrée en vigueur de l'entente est rétroactive au 1^{er} juillet 2018;

ATTENDU que la convention se renouvelle automatiquement à la date anniversaire du 1^{er} juillet de chaque année.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adhère à la convention d'abonnement à une solution infonuagique de la société GRICS;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumond, soit autorisé à signer la convention d'abonnement à une solution infonuagique de la société GRICS et tout autre document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-012
SRH**

2.4 Engagement ou nomination à un poste de direction d'école

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste régulier dans la gestion d'établissement scolaire;

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE madame Isabelle Côté soit engagée à titre de directrice d'école;

QUE la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-013
SRM**

2.5 Servitude de passage – École du Grand-Voilier – Saint-Laurent et Ville de Lévis

ATTENDU les travaux de construction d'un agrandissement à l'École du Grand-Voilier – Saint-Laurent;

ATTENDU que ces travaux nécessiteront l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement du côté « est » du terrain de l'école;

ATTENDU que l'accès à ce nouveau stationnement serait facilité en utilisant le chemin d'accès du Parc Jean-Dumets;

ATTENDU que la Ville de Lévis consent à octroyer un droit de passage à la Commission scolaire des Navigateurs ainsi qu'une servitude temporaire d'utilisation du stationnement du Parc Jean-Dumets, tel qu'il appert au projet d'acte de servitude porté à l'attention des membres du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs accepte le projet de servitude préparé par M^e François Fillion, notaire, portant sur l'obtention d'un droit de passage permanent sur une partie du lot 1 963 685, cette partie étant un chemin d'accès au Parc Jean Dumets ainsi qu'un droit d'usage temporaire du stationnement dudit parc sur le même lot;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question et aucun message.

CE-18-19-014

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 14.

ADOPTÉE à l'unanimité



Jérôme Demers
Président



Benoit Langlois
Directeur général adjoint